

BACCALAUREAT Session 2024 E.P.S.

EPREUVES ADAPTEES OBLIGATOIRES POUR LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Condition : Aptitude partielle attestée médicalement (le certificat médical officiel dûment rempli doit accompagner la demande d'aménagement du dispositif d'évaluation)

Référence : circulaire N°2019 129 du 26/09/2019 relatifs aux modalités d'organisation des épreuves d'éducation physique et sportive des baccalauréats d'enseignement général et technologique.

A titre indicatif, le créneau d'E.P.S. adaptée est fixé le mercredi de 16H à 18H

NOM :	Prénom :	Classe :
Date de naissance :		

Demande d'aménagement du dispositif d'évaluation de l'élève et de sa famille :

Date et signature de l'élève : _____ Date et signatures des parents : _____

Propositions d'épreuves ou d'aménagement des épreuves faites par Mme GAUFFRETEAU, professeur d'E.P.S. responsable de l'E.P.S. adaptée, en accord avec l'équipe E.P.S. du lycée, M. ou Mme....., professeur d'E.P.S. de l'élève et après discussion avec l'élève.

Menu initial de l'élève pour l'évaluation :

EPREUVES	Dates des cycles
1	Du 14 sept au 26 novembre 2023
2	Du 27 novembre au 11 février 2024
3	Du 12 février à fin mai 2024

Propositions d'aménagement :

L'élève et sa famille prennent connaissance de l'aménagement le :

Date et signature de l'élève : _____ Date et signature des parents : _____